



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/38/697  
10 décembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-huitième session  
Points 96 et 109 de l'ordre du jour

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985

Incidences administratives et financières du projet de résolution I  
recommandé par la Troisième Commission (A/38/686, par. 13)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Even FONTAINE ORTIZ (Cuba)

1. A sa 56ème séance, le 6 décembre 1983, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/38/67) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Troisième Commission (A/38/686, par. 13). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité sur cette question.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/38/SR.56).

### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale, que si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Troisième Commission (A/38/686, par. 13), le coût estimatif des services de conférence se chiffrerait à 831 100 dollars sur la base du coût intégral. Le montant effectif du crédit à prévoir à cet égard serait examiné dans le contexte de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la présente session.

-----